

INTERVENTION CGT DU 8/10/2020

Les premières augmentations de salaire issues des accords du Ségur de la santé vont prendre effet fin octobre.

Malheureusement conformément au texte signé par 3 organisations syndicales : CFDT, FO, UNSA, les agents des services médico sociaux en dehors des EHPAD s'en voient privés. Leur situation serait examinée plus tard, mais dans quel délai et à quel niveau ?

Pour la CGT cela constitue une injustice flagrante. Tout au long de l'année, les agents du médico-social sont confrontés aux mêmes difficultés que ceux du sanitaire : manque d'effectifs, difficultés de recrutements, contexte d'austérité budgétaire... Les réorganisations successives de la Maison de l'Estran en sont le reflet.

Nos collègues du médico-social n'ont pas démerités pendant la crise sanitaire. Ils ont du et su s'adapter et contribuer aux organisations mises en place, acceptant pour certains des fonctions nouvelles.

Ils méritent la juste reconnaissance de leur engagement au quotidien auprès de la population fragilisée par le Handicap. Pour la CGT, il n'existe qu'une Fonction Publique Hospitalière, les agents du secteur social et médico-social doivent obtenir les mêmes revalorisations salariales avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Des mouvements se multiplient au niveau des établissements. Nous appelons les agents de ces secteurs à être vigilants aux actions qui pourraient être menées dans les semaines à venir. Une des revendications du mouvement du 15 octobre est : « des augmentations de salaire pour toutes et tous », une action régionale pourrait avoir lieu début novembre.